



L'EPAURIF évince un syndicaliste en tout illégalité

La direction de l'EPAURIF avait pris l'engagement vis-à-vis de notre collègue, qui est également secrétaire du syndicat de la CGT de l'établissement, de renouveler son contrat de travail. Ce dernier a été informé après son retour de congés et après expiration de son contrat qu'il ne serait pas renouvelé.

Nous dénonçons de telles pratiques dignes de patrons voyous :

- La direction s'est assise sur l'engagement écrit de renouvellement.
- La direction n'a pas consulté la Commission Consultative Paritaire comme elle en a l'obligation pour le non renouvellement d'un agent investi d'un mandat syndical.
- La direction s'assoit sur son obligation de protection de la santé en tirant prétexte de l'état de santé de ce dernier pour le mettre à la porte. La direction joue la peur pour faire taire les agents sur la dégradation de leurs conditions de travail et les conséquences sur leur santé.
- La direction entrave illégalement la CGT dans son action : l'accès à la messagerie syndicale cgt@epaurif.fr a été suspendu sans explications plausibles.

La direction a déjà été désavouée par la justice pour une décision de non renouvellement similaire concernant la même personne, ce pour les mêmes irrégularités. Elle jette ce collègue dehors en le laissant sans ressources pour plusieurs semaines.

En s'attaquant à notre camarade, la direction veut se débarrasser de la CGT à l'EPAURIF c'est-à-dire d'un syndicat qui a toujours défendu vos intérêts et la défense de vos conditions de travail, dans un contexte où celle-ci passait en force au mépris des instances de représentation des personnels.

La CGT ne laissera pas faire et demande, pour commencer, la réintégration immédiate du collègue.